

Comité 2 pilon de Quartier bourgade les lices

14 novembre 2013



Ville de
Saint-Tropez



Comité ² pilon bourgade les lices de Quartier

votre quartier



*bilan des réunions
de quartiers*

BILAN DES REUNIONS DE QUARTIERS :

- 12 sessions
- 60 réunions
- 120 h de séances
- 522 pages de comptes-rendus



projets de logements

Les Lices : 53 logements locatifs

- livraison fin février 2014.

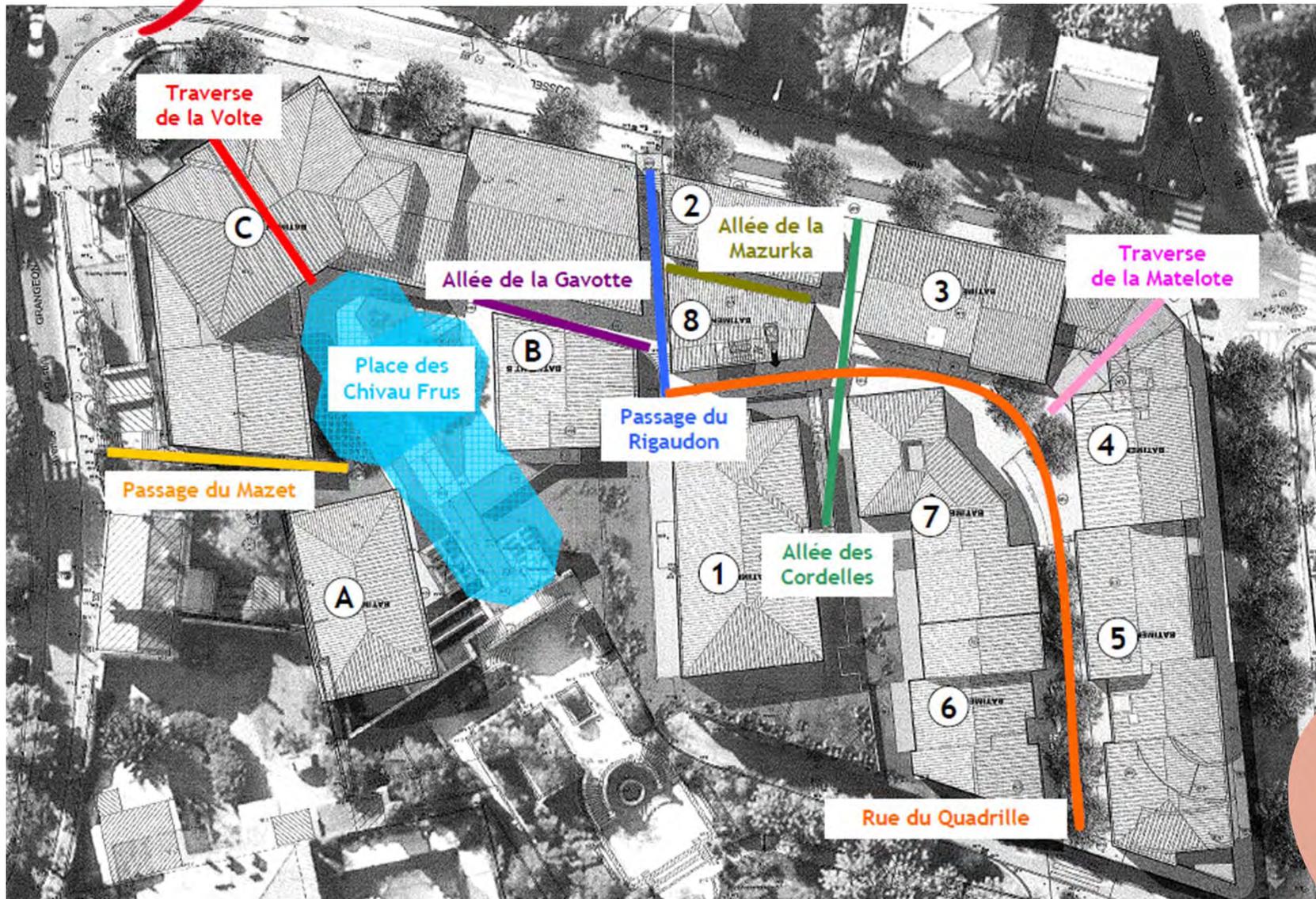
Le Couvent : 35 logements locatifs

- le dernier niveau de parking souterrain a été atteint en juillet dernier ,
- la réalisation des fondations par niveau sera achevée en fin d'année 2013,
- la réalisation des bâtiments en surface devrait ensuite durer 12 mois pour une livraison estimée pour le 1^{er} trimestre 2015.

Hôpital : 80 logements locatifs

- le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2014,
- la livraison des logements est prévue pour début 2016,
- les travaux du parking qui doit revenir à la ville débuteront eux aussi en janvier 2014.







Comité **2** pilon
de Quartier bourgade
les lices

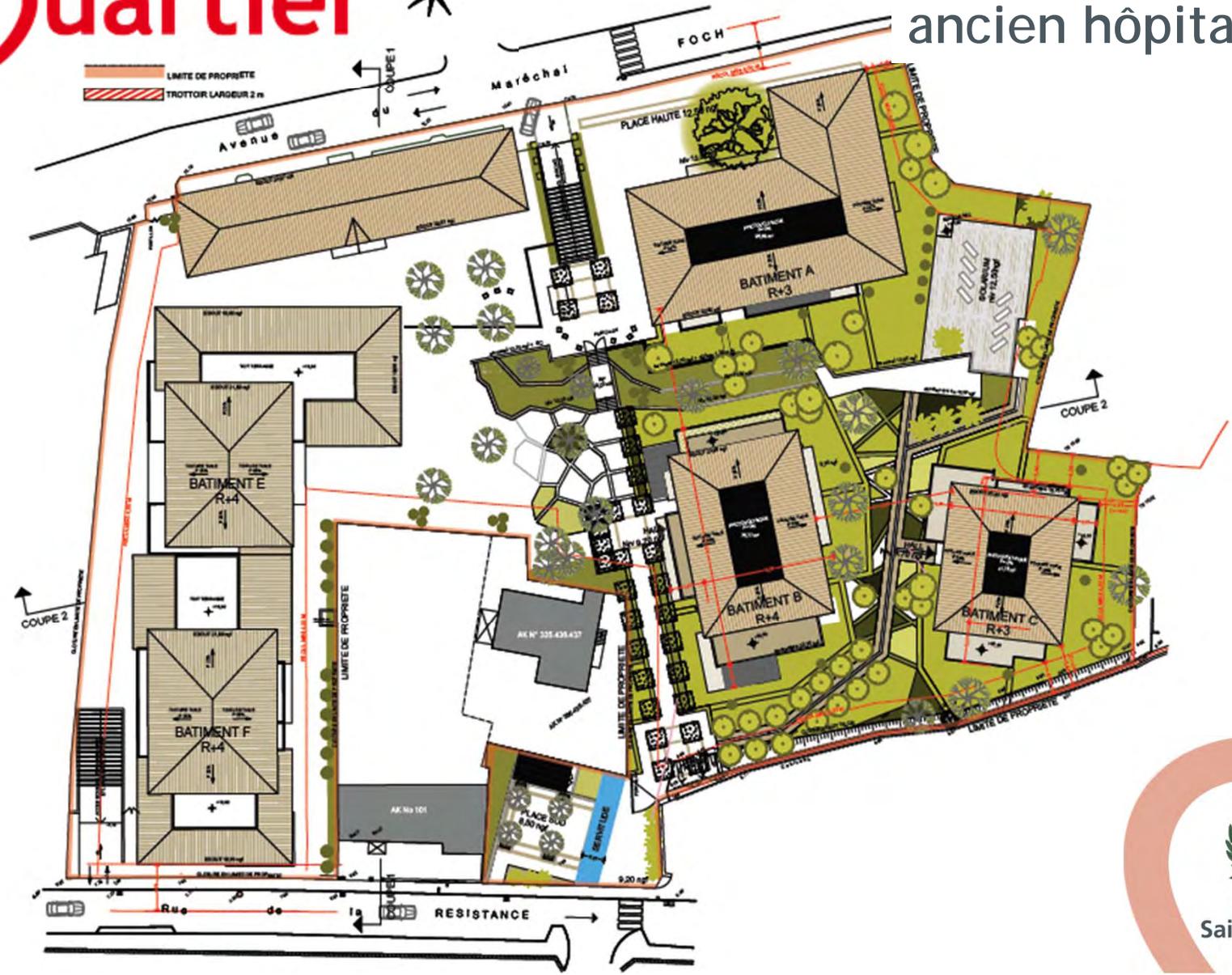
projets de logements



projets de logements
couvent - les lices



projets de logements ancien hôpital







nouveau CCAS

Inauguré le jeudi 10 octobre à 12 heures, cet établissement public est composé :

- du service social administratif,
- du service dédié aux personnes âgées, réparti en 3 activités (la Maison des Aînés, le portage de repas à domicile et le BAPA, bureau d'aide aux personnes âgées),
- du service information jeunesse,
- des permanences sociales.

Coût du projet : 547 000 euros.



chapelle du Couvent



chapelle du Couvent

Les travaux de restauration intérieure consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la restauration de la tribune en bois,
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage électrique adaptée à ce type de bâtiment.

Coût de la 2^e tranche : 1 154 000 €

Fin des travaux : Noël 2013



Ville de
Saint-Tropez

Gardiennage de la zone piétonne

2 agents de surveillance (société privée) en poste à chaque barrière, toutes les nuits de 21h à 3h du matin, du 1^{er} juillet au 31 août.

Brigades de nuit

13 agents : 9 en rotation toute la nuit (*1 brigade pédestre composée de 3 agents dans la Vieille Ville + deux véhicules en patrouille en Ville et en périphérie*).

Ilotiers

1 agent en Mairie et 1 agent au Poste de Police de permanence la nuit, du 1^{er} mai au 15 septembre.





cinéma Star

Création d'une nouvelle de cinéma, d'une capacité de 168 places en sous-sol de l'Hôtel de Paris, dont 8 places adaptées aux PMR. Les aménagements sont en cours de finition.

Coût de l'aménagement : 525 000 euros.

Ouverture prévue : Noël 2013.





musée de la gendarmerie et du cinéma tropézien

Espaces du musée

Rez-de-chaussée (accueil, salle d'exposition temporaire et boutique du musée).

1^{er} étage thème 1 : histoire du corps de la gendarmerie à Saint-Tropez et du bâtiment / thème 2 : histoire du cinéma à Saint-Tropez).

2^e étage thème 3 : mythe et réalité de Saint-Tropez à travers le cinéma).

3^e étage bureaux administratifs et réserves des collections du musée.

Début des travaux :

Fin 2013

Coût estimatif :

1 900 000 €



école Louis Blanc

Réfection des façades
intérieures et extérieures,
divers travaux de peinture et
remplacement de la toiture du
préau.

coût de l'opération : 138 000 €



Ville de Saint-Tropez

MAITRISE D'OUVRAGE:
Ville de Saint-Tropez

MAITRISE D'ŒUVRE:
Société ARCHITECTURE RESEAUX
SARESE
Zone Industrielle de la Pontchonnaière
69210 SAVIGNY

ENTREPRISES:
Groupement SERRADORI / CITELUM

Serradori **CITELUM**

83480 PUGET-SUR-ARGENS

DEBUT DES TRAVAUX:
Novembre 2013

DUREE DES TRAVAUX:
3 Mois

MONTANT DES TRAVAUX:
395 545,80 Euros HT

**Réhabilitation de l'éclairage public
Secteur Place des Lices**

Une rénovation efficace et économe préservant l'ambiance et le caractère du cœur de la Ville.

- Rénovation totale des lanternes d'éclairage public des Places Carnot, du XVème Corps et du Boulevard Vasserot
- Retraitement des supports existants pour conserver le mobilier historique de la place.
- Eclairage des jeux de boules mis aux normes professionnelles
- Une consommation énergétique notablement réduite

La Ville améliore votre cadre de vie !

www.saint-tropez.fr

*cheminements
sécurisés*



sécurisation des
cheminements piétonniers
carrefour Louis Blanc/
Paul Roussel / traverse des
tonneliers

sécurisation de la sortie du
parking du 15^e corps
pour les piétons



cheminements sécurisés

sécurisation des
cheminements piétonniers
le long du boulevard des Antiboul



Ville de
Saint-Tropez

entretien et nettoyage de la Ville

Depuis le 17 Octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise "Pizzorno environnement" assure le nettoyage de la ville

L'entreprise Sita Sud, gérée par la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence collecte, continue les prestations de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif jusqu'au 31 décembre 2013.

Le service Environnement reste le référent pour toutes vos demandes. Concernant celles de collecte, notre service transmettra à la Communauté de Communes.

N° Vert : **0800 828 123**



Ville de
Saint-Tropez

bornes pour les véhicules électriques



Avec l'accord de la Ville, la société « *plusdebornes* », moyennant paiement d'une AOT, va équiper 8 emplacements de charge pour les voitures électriques :

- 2 bornes de charge, du 1^{er} avril au 31 octobre, chemin de l'Estagnet,
- 4 bornes sur le parking du port, dont 2 du 1^{er} novembre au 31 mars,
- 2 emplacements de charge en haut de la place du XV^e corps.

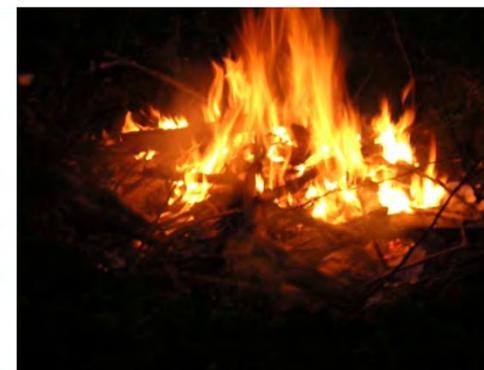


Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var
 Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

| | | | | | |
|---|---|--|----------|----------|--------|
| DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous) | En tout lieu du département | Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille) | INTERDIT | | |
| | A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces | Jeter des objets en ignition | INTERDIT | | |
| | | Fumer | TOLÉRÉ | INTERDIT | TOLÉRÉ |

| | | | | | |
|------------------------------------|--|--------------------------|----------|--|--|
| DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC | A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces | Porter ou allumer du feu | INTERDIT | | |
|------------------------------------|--|--------------------------|----------|--|--|

| | | 1/01 31/01 | 1/02 31/03 | 1/04 31/05 | 1/06 30/09 | 1/10 31/12 | | | |
|--|--|---|----------------------------|---|--|---|----------------------------|---|---|
| DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT | A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces | Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles. | POSSIBLE sauf si 1 ou 2 | POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2 | POSSIBLE sauf si 1 ou 2 | INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4) | POSSIBLE sauf si 1 ou 2 | 1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h  | 2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air |
| | | Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes) | POSSIBLE sauf si 1 ou 2 | | INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3) | POSSIBLE sauf si 1 ou 2 | | | |
| | | Allumer des feux de cuisson ou d'artifice | POSSIBLE sauf si 1 | | | POSSIBLE sauf si 1 | | | |



- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr



*les services municipaux
à vos côtés*

le service environnement

0800 828 123

le secrétariat des Comités de quartiers

04 94 55 90 50

comitesdequartiers@ville-sainttropez.fr







Ville de
Saint-Tropez

Comités
de Quartiers
j'♥ ma ville, je participe



nuisances sonores

En 2012 :

- 103 appels d'administrés au sujet des nuisances sonores,
- 63 nuisances sonores constatées,
- 6 procès verbaux rédigés* (4 à des particuliers - 2 à des établissements recevant du public).

En 2013 :

- 82 appels d'administrés au sujet des nuisances sonores,
- 52 nuisances sonores constatées,
- 7 procès verbaux rédigés* (5 à des particuliers - 2 à des établissements recevant du public).

* *Coût de l'amende forfaitaire : 68 €.*